

# PIERRE LEFAIVRE

## CURRICULUM VITAE

<b>Études</b>		
B.Sc. en Physique	Université de Sherbrooke	1972
Certificat en enseignement	Université de Sherbrooke	1980
Baccalauréat en génie physique	École Polytechnique de Montréal	1988
<b>Travail</b>		
Enseignant de physique (dans les programmes de Sciences de la nature, de Techniques biologiques et de Techniques physiques)	Cégep de Sherbrooke	1973 à 2001
Directeur du Service de l'organisation scolaire	Cégep de Sherbrooke	2001 à 2014
Membre du Comité aviseur sur la tâche enseignante collégiale	CPNC (Comité patronal de négociation des collèges)	2011 à 2014
Consultant en Organisation scolaire de cegeps	Cégep de Sherbrooke, CPNC et Collège de Bois-de-Boulogne	2014 à 2017

**PIERRE LEFAIVRE**  
**Sujets de consultation et d'expertise**

1-	Prévision du nombre d'étudiants, au niveau du cégep et au niveau de chacun des programmes d'enseignement
2-	Détermination du nombre de groupes-cours par discipline et par département, autant pour les cours de Formation générale que pour les cours de Formation spécifique
3-	Préparation d'un projet de répartition des ressources d'enseignement entre les départements et les disciplines
4-	Comparaison entre Ressources allouées à l'enseignement dans les programmes collégiaux (selon les normes – programmes ministérielles) et Ressources utilisées pour l'enseignement dans ces programmes
5-	Calcul de la tâche enseignante (enseignement, supervision de stages, libérations de toutes sortes). Calcul de la C.I. (charge d'enseignement individuel)
6-	Utilisation du logiciel d'exploitation pédagogique CLARA
7-	Engagement d'enseignants : valeur des contrats, durée des contrats, liens avec le Service des ressources humaines (SRH)
8-	Validation de congés de toutes sortes (valeur de congé) et liens avec le SRH
9-	Détermination des postes (nombre, discipline et liens avec le SRH) et des mises en disponibilité
10-	Relation avec les départements d'enseignement, et ce, en coordination avec le SRH
11-	Supervision de l'admission et de l'inscription des étudiants, et ce, en lien avec le Registrariat et les aides pédagogiques individuels
12-	Relation avec les syndicats en coordination avec le SRH, principalement avec le syndicat des enseignants
13-	Supervision de la confection des horaires des enseignants (connaissance des classes, des classes spécialisées, des stages à supervision directe et indirecte)
14-	Détermination de la grille de cours d'un programme collégial en fonction des compétences ministérielles